

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard 1881 Chemin du Village Saint-Adophe-d'Howard J0T 2B0

Téléphone: (819) 327-2044 Télécopieur: (819) 327-2282

STAH			Zones	
			H-057	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	

07 mars 2019 Page 1

StAH			Zones	
		H-057		
Usage(s) spécifique(s) permis	P: Public et communautaire	P-2: Service public et communautaire		
		P-3: Infrastructure et équipement		
	E: Espace vert	E-1: Espace vert		
		E: Espace vert		
	Usage(s) spécifique(s) permis			
	Usage(s) spécifique(s) exclus			
	Classes d'usages permises			
	Charles do	Isolée	•	
	Structure du bâtiment	Jumelée		
	Darmen	Contiguë		
Normes spécifiques	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	
		Profondeur minimale (m)	7	
		Superficie de bâtiment minimale (m2)	56	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	
		Hauteur en mètres minimale	4	

07 mars 2019 Page 2

StAH		Zones		
			H-(057
Normes spécifiques	Dimensions du bâtiment	Hauteur en mètres maximale	10.5	
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8	
		Nombre logements/terrain maximal (m2)	1	
	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	10	
Lotis <i>s</i> ement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
	PIIA			
Divers	Notes particulières		(H-057 1)	
Amendements				

Note(s):

(H-057 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6 000 m2, une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

07 mars 2019 Page 3